



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exploitants

Question écrite n° 14147

Texte de la question

Sur les 140 millions de mètres cubes de bois abattus lors de la mémorable tempête de 1999, 100 millions appartiennent à des particuliers. L'Etat avait promis d'investir 92 millions d'euros par an et l'Europe de dégager des aides. 116 millions d'euros ont été débloqués depuis 1999. Les prévisions budgétaires pour 2003 sont identiques à celles de 2002. Aucune amélioration n'est à prévoir pour les petits exploitants au bord de la faillite, souffrant, en plus, de la concurrence des pays baltes. M. Gilles Artigues remercie M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui indiquer s'il entend prendre de nouvelles dispositions en leur faveur.

Texte de la réponse

A la suite des tempêtes de décembre 1999, le Gouvernement a décidé de mettre en place un plan décennal de reconstitution des peuplements détruits en faveur des propriétaires représentant une enveloppe de 91 ; 5 millions d'euros en autorisations de programme. Depuis, le Gouvernement respecte totalement cet engagement. En 2001, 91,5 millions d'euros ont été ouverts en loi de finances initiale. En 2002, le législateur a autorisé une ouverture de 69,3 millions d'euros en loi de finances initiale, puis de 30 millions d'euros en loi de finances rectificative. Pour 2003, un montant de 75,75 millions d'euros a été ouvert. Par ailleurs, s'y ajoutent les crédits communautaires au titre du plan de développement rural national. Au total, près de la moitié du plan a été réalisée au bout de trois ans. Le soutien apporté par l'Etat et l'Union européenne aux propriétaires forestiers français touchés par les tempêtes de décembre 1999 constitue un effort majeur qui devrait permettre la reconstitution de la forêt française au terme des dix années du plan.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Artigues](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14147

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2003, page 1940

Réponse publiée le : 12 mai 2003, page 3701